



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire suppléant Jean Simon Levert et tenue le 10 octobre 2019, à 17h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100, Place de la Mairie.

SONT PRÉSENTS :

- Monsieur Michel Bédard, conseiller
- Monsieur Jean Simon Levert, conseiller et maire suppléant
- Monsieur Alain Lauzon, conseiller
- Monsieur André Brisson, conseiller
- Madame Carol Oster, conseillère
- Madame Lise Lalonde, conseillère

EST ABSENT : Monsieur Pierre Poirier, maire

SONT AUSSI PRÉSENTS :

- Monsieur Gilles Bélanger, directeur général
- Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate qu'un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Sous la présidence de Monsieur Jean Simon Levert, la séance spéciale est ouverte à 17h30.

RÉSOLUTION 10302-10-2019
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Il est proposé par Madame la conseillère Carol Oster :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale
3. Signature d'un protocole d'entente entre la Municipalité et Club de Golf Mountain Acres inc. pour la réalisation du projet Domaine Ogilvie
4. Adoption du budget de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides (RINOL) pour l'année 2020
5. Octroi d'un contrat à Englobe Corp. pour une étude géotechnique et étude de stabilité des talus pour la construction des ateliers municipaux
6. Période de questions
7. Levée de la séance spéciale

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Abrogée le
2020/07/07 par
#10699-07-2020

RÉSOLUTION 10303-10-2019

SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET CLUB DE GOLF MOUNTAIN ACRES INC. POUR LA RÉALISATION DU PROJET DOMAINE OGILVIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, par sa résolution 10058-04-2019 a approuvé le projet de lotissement majeur de Club de golf Mountain Acres inc. ;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la mise en place de services publics sur les lots existants 5 906 595, 5 502 353, 5 502 272 et 5 502 273 ainsi que sur le lot projeté 6 267 968 ;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente a été préparé par le service des travaux publics et le service de l'urbanisme et de l'environnement.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité et Club de golf Mountain Acres inc., dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10304-10-2019

ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE INCENDIE NORD OUEST LAURENTIDES (RINOL) POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie Nord Ouest Laurentides a adopté le 19 septembre 2019 ses prévisions budgétaires pour l'année 2020, lesquelles totalisent 2 433 336 \$;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires adoptées par la Régie incendie Nord Ouest Laurentides doivent être adoptées par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa juridiction.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'année 2020 tel qu'adoptées par la Régie incendie Nord Ouest Laurentides le 19 septembre 2019 et dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10305-10-2019

OCTROI D'UN CONTRAT À ENGLOBE CORP. POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET ÉTUDE DE STABILITÉ DES TALUS POUR LA CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite octroyer un contrat pour une étude géotechnique et une étude de stabilité de talus dans le cadre de la construction des ateliers municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7 du règlement 271-2019 sur la gestion contractuelle, la Municipalité peut octroyer un contrat de gré à gré entraînant une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil établi par un règlement adopté en vertu du premier paragraphe de l'article 938.3.1.1 du Code municipal ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 5 du règlement 271-2019 sur la gestion contractuelle, le directeur général a autorisé les démarches visant l'octroi d'un contrat de gré à gré puisque ce contrat comporte une dépense inférieure à 50 000 \$ et au seuil établi par un règlement adopté en vertu du premier paragraphe de l'article 938.3.1.1 du Code municipal ;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics et services techniques, après avoir réalisé les démarches requises conformément aux dispositions du règlement de gestion contractuelle, recommande d'octroyer le contrat à Englobe corp..

Il est proposé par Madame la conseillère Carol Oster :

D'OCTROYER un contrat pour une étude géotechnique et une étude de stabilité de talus à Englobe corp. au coût de 23 800 \$ plus taxes, pour un total de 27 364.05 \$, tel que plus amplement détaillé à son offre de services du 9 octobre 2019.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire suppléant invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 10306-10-2019
LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde de lever la présente séance spéciale à 17h40.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE


Jean Simon Lévert
Maire suppléant


Gilles Bélanger
Directeur général et secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

